

# Les trompettes d'église

Autor(en): **Vuilleumier, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1444>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE

## HISTORIQUE VAUDOISE

---

### LES TROMPETTES D'ÉGLISE

FRAGMENT D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE VAUDOISE

Dans la dernière livraison de la *Revue historique vaudoise* (avril 1893), M. Henri Mayor a publié un intéressant document relatif à l'emploi, dans la paroisse de Cuarnens, des trompettes pour accompagner le chant des psaumes. Il rappelle à cette occasion que Vaulion est la seule paroisse du pays où cet usage se soit perpétué jusqu'à nos jours, et adresse un appel aux personnes qui seraient en mesure de fournir des renseignements historiques sur le sujet en question. Le moment semble en effet venu de recueillir les souvenirs ayant trait à une institution qui, avant longtemps sans doute, appartiendra définitivement au passé. Nous essayerons de le faire dans les pages qui suivent, sans avoir le moins du monde la prétention d'épuiser la matière. A d'autres de compléter nos informations à l'aide de documents semblables à celui que M. H. Mayor communique dans la notice précitée.

#### I

D'où nous est venu cet usage de soutenir par le jeu des trompettes le chant des psaumes dans le

culte public ? A quelle époque s'est-il introduit dans nos temples ? Qu'est-ce qui a surtout contribué à le propager dans un certain nombre de paroisses ? — Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de rappeler brièvement les origines de notre chant d'église et de jeter un coup d'œil sur ce qui se passait à cet égard dans les églises voisines de la nôtre.

On sait que dès les débuts de la Réformation, les chrétiens réformés considéraient le chant des psaumes en langue maternelle et par l'assemblée entière comme une marque distinctive et un glorieux privilège de leur église. *Chanter les psaumes et se faire protestant*, c'était tout un. « Outre ceux-là (les ministres), fait dire Pierre Viret à l'un des interlocuteurs de son dialogue sur les Heures canoniques <sup>1</sup>, nous avons les petits enfans et les autres du peuple, tant hommes que femmes, de quelque estat qu'ils soyent, qui tiennent avec eux le lieu des chanoines, des prestres, et des moines et nonnains, à chanter les Pseaumes en l'Eglise : voire en langage entendu de tous. Et l'Eglise n'est point chargée d'eux pour les nourrir cependant, ny foulée de grande despense, et si est chacun instruit de ce qu'il chante et prie. » — « Il n'y a point de doute, entendons-nous dire à un autre de ses personnages <sup>2</sup>, que ces beaux Pseaumes et Cantiques, et le chant d'iceux, n'incitent grandement les hommes à dévotion, voire jusques à leur faire souventes fois

<sup>1</sup> *Exposition de l'Oraison de nostre Seigneur Jésus-Christ, 1547*, dédié aux bourgmestre et conseil de Lausanne (page 630 de l'édition de 1558).

<sup>2</sup> *Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Evangile*, vol. II, page 295.

tomber les larmes des yeux, quand ils sont entendus et chantez comme il appartient. »

A l'origine, les psaumes se chantaient à *l'unisson*, comme c'est encore le cas dans presque toutes les églises luthériennes. Et cette coutume paraît s'être maintenue assez longtemps dans nos églises, même depuis que Claude Goudimel eut publié son psautier à *quatre parties* (1565). En faisant paraître sa partition, l'illustre musicien francomtois n'entendait, en effet, en aucune façon « induire à chanter en l'église » les trois parties ajoutées par lui au « chant », c'est-à-dire à la mélodie. Il avait en vue ceux qui désiraient « s'esjouir en Dieu particulièrement ès maisons ». Le chant dont on usait en l'église devait « demeurer en son entier comme s'il estoit seul ». N'oublions pas, d'ailleurs, qu'à Lausanne les psaumes se chantaient alors sur d'autres airs qu'à Genève, à Neuchâtel et en France. Etant donné ce chant particulier de l'église de Lausanne (publié en dernier lieu la même année 1565, par les soins du chantre Guillaume Franc), l'harmonie de Goudimel n'aurait été d'aucun usage dans celles de nos paroisses qui se conformaient à l'exemple de la principale église du pays. Il est vrai que le « chant de Lausanne », à la longue, ne put soutenir la concurrence de celui qui se faisait entendre dans toutes les autres églises de langue française. Nul doute que dès avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'ait dû céder le pas à celui de Genève.

Depuis ce moment on put songer à introduire aussi chez nous ce chant à quatre parties qui, des maisons des huguenots, n'avait pas tardé, en dépit du rigorisme liturgique de Calvin, à pénétrer dans leurs temples. On pouvait y songer du moins dans

celles des paroisses où le goût et la culture de la musique étaient suffisamment développés. Il ne paraît pas, à vrai dire, que le nombre en fût bien considérable. Même le chant tout simple, si nous en croyons les Actes des anciennes Classes, avait quelque peine à prospérer dans certaines paroisses rurales. Tout dépendait du pasteur et du régent. Or la Muse, alors comme aujourd'hui, répartissait très inégalement ses dons entre les membres du corps pastoral. Et quant aux régents, bon nombre d'entre eux connaissaient à peine les notes. On en voyait, encore en plein XVII<sup>e</sup> siècle, qui étaient obligés, pour la conduite du chant d'église, de se faire subsidier par leur plus belle moitié. Peu à peu, cependant, le niveau musical s'éleva. Les corps ecclésiastiques se préoccupaient de la chose. A l'Académie, on astreignait les aspirants au saint ministère à se familiariser avec la théorie et la pratique de l'art musical. Les communes n'admettaient plus à la régence que les candidats trouvés aptes à enseigner et à conduire le chant. Dans ces conditions, on pouvait tenter, en plus d'un lieu, de faire un pas de plus et de s'attaquer avec quelque espoir de succès à l'étude du psautier à plusieurs voix.

Il est probable que l'influence de Berne et l'exemple des églises du pays allemand furent pour quelque chose dans ce mouvement progressif. Dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Berne avait associé, puis substitué à ses anciens psaumes et cantiques, la traduction qu'Ambroise Lobwasser avait faite des rimes de Marot et de Bèze. Ces psaumes, traduits du français, se chantaient sur les mêmes airs que les originaux, et l'harmonie de Goudimel, cette harmonie « forte et mâle », « pleine et nerveuse »,

« majestueuse et sonore », comme l'appelle si bien Jean-Jaques Rousseau, avait grandement contribué à faire accueillir à Berne, — comme dans le reste de la Suisse allemande, l'œuvre d'ailleurs assez médiocre du pieux juriste de Königsberg <sup>1</sup>. Amoureuse comme elle l'était de l'uniformité dans tous les domaines de son gouvernement, dans l'Eglise comme dans l'Etat, Berne devait voir de bon œil, et même encourager au besoin, un mouvement qui tendait à faire pénétrer de plus en plus dans les églises du pays romand une réforme qu'elle venait d'imposer à ses sujets de langue allemande et que ceux-ci paraissent avoir acceptée sans trop de répugnance.

Tout porte à croire que c'est essentiellement dans le but de seconder ces efforts en vue d'acclimater et de perfectionner le chant des psaumes à quatre parties qu'on imagina de recourir au jeu des trompettes dans le culte. En prenant ce parti, Berne s'arrêtait à un moyen terme entre ce qui se pratiquait à Bâle d'une part, à Zurich de l'autre.

Zurich, encore plus radicale que Genève dans sa réaction contre ce que Calvin appelait dédaigneusement « tous les fringots et fredons de la Papisterie », avait commencé par abolir non seulement les orgues, mais le chant, même le chant à l'unisson. On ne lui avait rouvert les portes des temples que les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, puis, grâce surtout à l'initiative de l'antistes Breitinger, on prit pour ainsi dire sa revanche en cultivant avec d'autant plus de soin le chant des psaumes à quatre parties. Mais on se faisait une sorte de point

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet l'*Histoire du Psautier*, de M. Félix Bovet, chap. V, et la *Geschichte des Kirchengesanges in der deutschen reformirten Schweiz*, par M. le pasteur H. Weber, de Högge (Zurich), chap. II.

d'honneur de les chanter sans aucun accompagnement quelconque. Il en a été ainsi jusque vers le milieu de notre siècle, et c'est sans doute en partie à cette circonstance que nos confédérés de la Suisse orientale sont redevables de l'avance incontestable qu'ils ont eue longtemps sur leurs voisins en fait de musique vocale.

A Bâle, au contraire, sous l'influence d'un *antistès* aux trois quarts luthérien, Simon Sulzer, l'orgue avait été rétabli dans la cathédrale dès 1561, et dans les autres églises dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On a cru pouvoir expliquer par là le fait que dans cette ville, aujourd'hui si renommée au point de vue musical, le chant à quatre parties a eu plus de peine qu'ailleurs à prendre racine. L'explication paraît assez plausible. Il n'est, en effet, pas douteux que l'accompagnement instrumental, surtout celui de l'orgue, est une arme à deux tranchants. Rien ne risque de paralyser le chant d'église comme un instrument qui trop souvent, entre des mains inhabiles, cède à la tentation de dominer au lieu de se résigner à servir. Rien n'étouffe plus sûrement le chant à quatre parties, ce joyau des églises réformées, qu'un orgue joué sans le tact et la discrétion voulus.

Quoi qu'il en soit, Berne suivit, à cet égard comme à d'autres, une voie moyenne. Des scrupules confessionnels l'empêchaient encore, en ce temps-là, d'en revenir aux orgues. D'un autre côté, on ne crut pas devoir se priver des avantages d'un accompagnement qui pouvait servir à soutenir le chant de l'assemblée, tout en rehaussant la solennité du culte. Une fois le principe admis, il ne dut guère y avoir d'hésitation sur le genre d'instrument à choisir. Le

psalmiste ne disait-il pas : *Louez l'Éternel au son de la trompette ?* Les prêtres n'en sonnaient-ils pas au temps de l'ancienne économie ? Les anges même du ciel n'en faisaient-ils pas usage, au témoignage du Voyant de la nouvelle alliance ?

En 1581 déjà, sous le décanat de Jean Fædminger, les *Posaunen* avaient fait leur première apparition au *Münster* de Berne, et pendant un siècle et demi le chant religieux de Leurs Excellences y fut souligné par le jeu d'un cornet à bouquin et de trois saquebutes sonnante en concert<sup>1</sup>. Assez longtemps le temple de St-Vincent eut le monopole de cette musique. L'usage ne s'en est généralisé dans le reste du pays allemand que depuis l'adoption des psaumes d'origine française, c'est-à-dire vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De là il s'est propagé ensuite dans nos bailliages romands.

## II

On aurait tort de se figurer que nos paroisses aient mis beaucoup d'empressement à suivre l'exemple de leurs sœurs de langue allemande. Malgré le goût marqué que notre historien Ruchat attribue aux « romands » pour la fanfare des trompettes (tandis qu'ils auraient, à l'en croire, moins d'inclination à la musique vocale), il ne paraît pas que le jeu des saquebutes ait résonné avant le XVIII<sup>e</sup> siècle dans un bien grand nombre de nos temples.

Ruchat lui-même, dans ses *Délices de la Suisse*, parus en 1714, prétend que l'église de Blonay et le temple allemand de Lausanne (par où il faut entendre l'ancienne « grande salle » de la Bibliothèque

<sup>1</sup> *Deliciae Urbis Bernæ* (par le doyen J.-R. Grouner), 1732, pag. 231.



cantonale) étaient les seuls endroits dans tout le Pays de Vaud où l'on se servit de trompettes pour le chant des psaumes<sup>1</sup>. Sur ce point, il était inexactement renseigné. Nous savons positivement qu'à Vallorbes il y avait déjà en 1657 un orchestre d'église, composé de quatre hautbois, de deux trombones et d'un basson, et que ces « trompettes », appelés aussi « chantres », recevaient pour leur peine un subside communal de 40 florins, plus un pot de vin le jour du jeûne<sup>2</sup>. Yverdon possédait en 1698, et probablement déjà auparavant, des « joueurs de trompettes au poson » ; MM. du Conseil ordinaire étaient chargés cette année-là « d'écouter ceux qui voudront apprendre, pour les destiner à l'avancement des louanges de Dieu dans le temple »<sup>3</sup>. Nous apprenons encore qu'à Rougemont un bailli, qui prenait à cœur les progrès du chant sacré, avait fait construire dans le temple une galerie qui s'appela *la louye di trompétaré* et dans laquelle prirent place, dès le 9 mars 1704, des musiciens chargés d'accompagner le chant des psaumes<sup>4</sup> ». Peut-être telle autre paroisse, à nous inconnue, devrait-elle être ajoutée à celles que nous venons d'indiquer. Toujours est-il que le nombre en a dû être fort restreint ; autrement un homme habituellement si bien informé et mieux placé que d'autres pour obtenir des renseignements précis (Ruchat était alors pasteur à Aubonne) n'aurait pas pu s'exprimer comme

<sup>1</sup> Tom. II, pag. 251 ; III, 16.

<sup>2</sup> *Vallorbes, Esquisse géographique, statistique et historique*, par P.-F. Vallotton-Aubert, page 151.

<sup>3</sup> *Annales d'Yverdon*, par Crottet, p. 410.

<sup>4</sup> Notice sur Rougemont, par E. Bovon, pasteur, dans *Château-d'Ex et le Pays-d'Enhaut vaudois*, p. 164.

il le fait par deux fois dans l'ouvrage tout à l'heure cité.

C'est donc dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement que l'usage des trompettes d'église paraît s'être répandu plus largement dans notre pays. Il est permis de supposer que ce qui a contribué en quelque mesure à cette diffusion, c'est une circonstance analogue à celle qui, dans notre génération, a eu pour effet de multiplier l'emploi de l'*harmonium* dans le culte. On ne saurait douter, en effet, que l'impulsion donnée au chant d'église par l'introduction successive du nouveau psautier de 1866 a été pour beaucoup dans l'émulation qui s'est produite parmi nous pour doter nos temples et chapelles de ces orgues en miniature. Pareillement l'institution des trompettes pour accompagner le chant des psaumes aura été favorisée au siècle dernier par l'introduction, à partir de 1720, de ce qu'on appelait les *Psaumes de la nouvelle version*, c'est-à-dire des Psaumes de Conrart revus par les pasteurs de Genève. Il est impossible que cette réforme, depuis longtemps réclamée par tous les gens de goût qu'offusquait la « gothique naïveté » de Marot et de Bèze, n'ait pas heureusement réagi sur le chant lui-même et donné un nouvel élan à l'étude de la belle musique des Bourgeois et des Goudimel.

Nous regrettons de n'être pas en mesure de nommer toutes les paroisses où l'intérêt pour le chant sacré se manifesta par les sacrifices de temps et d'argent que particuliers, sociétés ou communes surent s'imposer en vue de créer et d'entretenir un petit orchestre d'église. Qu'il nous soit permis du moins de citer avec quelques détails deux exemples des heureux effets produits par l'institution qui nous

occupe. Ils méritent d'autant plus d'être signalés qu'ils forment un singulier et réjouissant contraste avec le jugement qu'un patricien bernois de la seconde moitié du siècle dernier ne craint pas de porter sur l'état de la musique sacrée dans la capitale de la République. Voici ce qu'écrivait en 1781 J. Rod. Sinner, de Ballaigues, l'auteur du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*<sup>1</sup> : « Il est surprenant que cette paroisse, la seconde de Berne (il s'agit de celle du St-Esprit), soit obligée de se contenter de la terrible musique des trompettes... Ces instruments, aussi bien qu'une espèce de cornet ou de clarinette dont le son est très aigu, font une musique insupportable. La lenteur du chant, dont toutes les notes se soutiennent également, en augmente le désagrément... ». « Ce fut inutilement que les partisans d'une musique plus moderne tentèrent de mettre de la variété dans la *tenue* ou longueur des notes<sup>2</sup>. On décida qu'elles seraient toutes égales, comme les citoyens, et les choses en sont restées là, dans toutes les églises du pays. »

Du pays allemand, peut-être, mais non du pays romand. C'est ce que prouveront les exemples auxquels je faisais allusion il y a un instant.

Le premier nous est fourni par les églises de la Vallée du Lac de Joux, en particulier par celle du Chenit (divisée aujourd'hui en celles du Sentier et du Brassus). L'usage de la trompette y avait été introduit par Philippe Bridel, le grand-père du

<sup>1</sup> *Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Extrait d'un volume inédit du « Voyage dans la Suisse occidentale ». Berne 1853, p. 17 et 18.

<sup>2</sup> Sinner ne se doutait pas, semble-t-il, que pour obtenir dans le chant des psaumes cette variété « plus moderne », il suffisait d'en revenir à sa forme ancienne et véritable. Mais combien, au bout d'un siècle, qui n'en sont guère plus avancés que lui !

doyen, qui fut pasteur au Chenit de 1719 à 1747 et mourut à l'Abbaye en 1771. Les quatre fils d'Abraham Meylan, l'un des gouverneurs de la commune, avaient appris à en jouer « avec des Allemands. » Ils se firent entendre pour la première fois, dans le temple nouvellement reconstruit du Sentier, le jour de Pentecôte 1727<sup>1</sup>.

Pendant l'été 1736, un magistrat de Lausanne, Gabriel Seigneux de Correvon, fit à la Vallée une *Promenade* dont il rendit compte dans le *Mercure suisse* de l'année suivante<sup>2</sup>. Nous en extrayons ce qui suit: « Leur facilité (aux habitants de cette vallée) à s'instruire de tout est admirable; ils aiment la lecture et la musique, qu'ils apprennent presque d'eux-mêmes. Nous en eûmes la preuve le lendemain. Il étoit fête et nous fûmes à l'église... Le chant des psaumes fut entonné avec une justesse et une harmonie bien supérieures à celles de la plupart des églises de la plaine.... Quatre hommes soutenaient la mesure par des trompettes à quatre parties.... Ces musiciens, tous du lieu, remplissent régulièrement leurs fonctions sans autre salaire que le plaisir de donner au sacré concert des louanges de Dieu plus d'accord, de décence et de dignité. Presque tous les paysans chantaient la partie qui leur convenoit; de sorte que le talent de la musique nous parut là presque universel. »

Cinquante ans plus tard, un citoyen de Genève faisait à son tour un *voyage à pied au lac de Joux*,

<sup>1</sup> *Recueil historique sur l'origine de la Vallée du Lac-de-Joux*, par Jaques-David Nicole. Lausanne 1841, page 413.

<sup>2</sup> Reproduit dans le volume intitulé *Muses helvétiques*. Lausanne 1775, pag. 145.

et voici, sur le sujet qui nous intéresse, les souvenirs et impressions qu'il en rapporta<sup>1</sup>. « Si le goût de la musique annonce une âme sensible, on ne peut la refuser aux habitants de ce pays. Ils n'ont point de théâtre, ils ne connaissent ni Piccini, ni Gluck, mais la nature est leur maître, et la divinité l'objet de leurs concerts. On nous avait parlé de la beauté de leur musique sacrée, surtout de celle du village qu'on appelle le Sentier..» « Le chant commença. Qui-conque n'a entendu que nos sons trainants ne peut s'en former une idée. Rien à la fois de plus simple et de plus imposant. Chez nous, les notes sont égales, et par conséquent monotones. Ici, la différence des rondes et des blanches est exactement observée. Un chantre bat la mesure et pas une voix ne la manque. Quatre trompettes fort douces soutiennent le chant à quatre parties, et toutes ces voix célèbrent l'Être tout-puissant. Ce concert si pur, si parfait, dans un pays perdu au milieu des montagnes, remue puissamment l'âme et l'attache plus fortement à la piété et à la vertu.» ....« Nous aurions passé notre vie à savourer cette musique ; c'est la passion du pays, car on chante aussi à quatre parties dans les cabinets de travail, et l'on est tout étonné, en entrant chez un lapidaire ou un horloger, d'entendre entonner un psaume. »

Voilà ce qu'était devenu le chant sacré dans une contrée dont on nous dit que, un siècle auparavant, peu avant le ministère du pasteur Bridel, la musique d'église n'y était qu'un chant de mémoire ; que des femmes, qui avaient appris par cœur un petit

<sup>1</sup> Le récit de ce voyage, fait en octobre 1786, a été publié dans le *Journal de Genève* en 1888.

nombre de psaumes, conduisaient le chant, et que les plus éclairés d'entre le peuple suivaient comme ils pouvaient <sup>1</sup>. Nul n'ignore qu'aujourd'hui même ces excellentes traditions musicales ne se sont pas perdues, bien que les trompettes qui ont jadis contribué à les créer soient depuis longtemps muettes.

Le second exemple, nous n'avons pas besoin d'aller le chercher bien loin. C'est Lausanne qui va nous l'offrir et, du même coup, nous fournir l'occasion de rendre hommage à un établissement de bienfaisance qui a rendu à la ville et au pays bien plus de services qu'on ne le suppose généralement. Nous voulons parler des *Ecoles de charité*, fondées en 1726, et d'où est sorti l'Orphelinat actuel. Vers le milieu du siècle passé, cet établissement se composait d'un certain nombre d'écoles où 120 à 150 élèves de la classe pauvre recevaient une instruction gratuite, d'un internat destiné à des orphelins des deux sexes, et d'un petit séminaire de régents, le seul qu'il y eût alors dans le pays. De tout temps, sans doute, le chant des psaumes avait été compris dans le programme de l'enseignement, mais c'est à partir de 1766 surtout qu'il fut poussé avec vigueur <sup>2</sup>. Une sorte de réveil du goût musical paraît s'être produit à Lausanne vers cette époque. Il se manifesta simultanément par un legs considérable fait à la « Société de charité » par le châtelain Abram Porta dans le but spécial de développer et d'encourager dans ses écoles l'étude de la musique sacrée,

<sup>1</sup> *Recueil historique sur la Vallée du Lac de Joux*, par Jaq.-Dav. Nicole, page 385.

<sup>2</sup> Voir les *Etats annuels* des Ecoles de charité, ainsi que les « récapitulations lustrales », à partir de cette année-là.

et par la fondation, dans la section paroissiale de St-Laurent, d'une société de musique. Celle-ci avait des exercices hebdomadaires très fréquentés dans une des salles des Ecoles de charité. Un de ses premiers soins avait été de se procurer des instruments à vent pour soutenir les voix et marquer la mesure. Elle fournit même à son maître-trompette les moyens d'aller se perfectionner dans son art. La direction des Ecoles de charité, de son côté, pour répondre aux pieuses intentions du testateur, s'empessa de nommer deux maîtres de musique, l'un de musique vocale, l'autre de musique instrumentale. Elle distribua aux élèves les plus avancés des psautiers à quatre parties, fit de la musique une branche d'examen, institua des prix de chant et accorda des gratifications aux élèves régents qui apprenaient à jouer de la trompette. Le tout sous la surveillance du pasteur Curtat de Prilly (un oncle du doyen), qui avait la direction du séminaire des régents.

Les efforts combinés des deux sociétés amenèrent au bout de fort peu de temps une complète transformation du chant sacré, dans le temple de St-Laurent d'abord, puis de proche en proche dans d'autres églises de la ville et de la campagne. Le but auquel tendaient ces efforts était essentiellement de remettre en honneur le chant des psaumes à quatre parties et d'imprimer à ce chant un mouvement plus rapide et mieux rythmé. Et ici comme à la Vallée, l'auxiliaire réputé indispensable, c'était la trompette<sup>1</sup>.

On peut dire, sans craindre de se tromper beaucoup,

<sup>1</sup> Détail qui ne manque pas d'intérêt : parmi les premiers maîtres de musique instrumentale figurent un Pignet et un Lecoulire, c'est-à-dire des ressortissants de la Vallée du Lac de Joux.

que si jusqu'à la fin du siècle, et même au-delà, la musique d'église se releva dans mainte paroisse, le mérite en revient pour une bonne part à la sollicitude que les directeurs des Ecoles de charité vouaient à l'éducation musicale de leurs élèves. Nombre de régents sortis de ce séminaire répandirent autour d'eux des notions plus justes de ce que doit être le chant des psaumes et contribuèrent par leurs leçons et leur exemple à le faire mieux comprendre, mieux goûter et apprécier des populations au milieu desquelles ils exerçaient leur humble et souvent pénible ministère. Par là ils ont en même temps préparé de longue main le terrain au développement si réjouissant qu'a pris dans notre siècle le chant populaire et national, contrairement au préjugé qui voulait que le peuple vaudois n'eût « pas de dispositions pour la musique ».

Au reste, les régents n'étaient pas seuls à s'intéresser au progrès de cette partie si importante, et souvent si méconnue, du culte public. Sans parler des particuliers qui, à l'exemple du châtelain Porta, de Lausanne, du lieutenant Guyaz, de Cuarnens, s'en souvenaient dans leurs dispositions testamentaires, certaines autorités communales ne reculaient pas devant les dépenses qui pouvaient en résulter. Et les pasteurs, soit individuellement, soit en corps, n'étaient pas des derniers, on le comprend, à encourager tout ce qui se faisait dans ce sens. Citons-en, pour terminer, une preuve entre plusieurs. Dans les procès-verbaux de la Classe de Lausanne nous lisons que dans la *classe de censure* du 8 juin 1802, le *juré* Bugnion, faisant rapport sur son inspection de l'église des Croisettes, parla avec éloge du zèle déployé dans cette paroisse pour le chant des



psaumes et spécialement pour l'entretien et l'amélioration du jeu des trompettes. La Classe en prit occasion d'écrire « de la manière la plus gracieuse » à la commune d'Epalinges pour la remercier de ses « procédés » et, dans la séance du lendemain, on préleva sur le produit de la « collecte ordinaire en faveur des régens » une certaine somme à partager entre les quatre régents qui jouaient de la trompette au temple.

*Tempi passati !* Cornets et saquebutes, trombones et hautbois, vous n'êtes plus, pour la plupart d'entre nous, qu'un lointain souvenir, une « curieuse et originale coutume » de nos pères ! Autres temps, autres mœurs. Aux trompettes ont succédé les orgues de toute dimension. L'exemple, ici encore, est venu de Berne. Par 60 voix contre 40, le Conseil souverain décréta en 1727 l'établissement d'un grand orgue au *Münster*, et quatre ans plus tard le premier organiste y fut installé. La cathédrale de Lausanne eut le sien dès 1733. Yverdon suivit en 1767, puis successivement St-François en 1777, Morges en 1778, Ste-Claire de Vevey en 1780, St-Laurent en 1790. « Dans presque toutes les villes du pays, dit F.-J. Durand dans sa *Statistique élémentaire*<sup>1</sup>, l'orgue accompagne le chant ». Bientôt, pouvons-nous ajouter aujourd'hui, il n'y aura plus de paroisse, pour ne pas dire de temple, qui n'ait, à défaut d'orgue, son harmonium. Les anciennes « sociétés de musique » ont fait place aux « sociétés de chant sacré » ou à des « chœurs mixtes ». Il y a des régents qui ne sont plus chantres, des chantres qui ne sont pas régents.... L'essentiel, c'est que les

<sup>1</sup> Tom. IV, page 216. — L'ouvrage date de 1795-96.

nouveaux auxiliaires, quels qu'ils soient, remplissent leur but aussi bien, si possible mieux, que les anciens. Comme eux, ils ne le rempliront que si l'on veut bien y mettre le temps, l'étude, la persévérance et, pour tout dire, le dévouement nécessaire<sup>1</sup>.

H. VUILLEUMIER.

---

## UNE ACADÉMIE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

(Suite).

Quoi qu'il en soit, l'Académie était fondée, et nécessairement une transformation survenait dans les habitudes de Lausanne. Les gens de la Cité, l'ancienne ville épiscopale, accoutumés aux lentes promenades de gros chanoines à la face épanouie, voyaient maintenant, chaque matin, un essaim d'étudiants sortir un peu de partout et se hâter dans une même direction. Ils étaient vêtus à peu près du même habit noir ; un petit manteau court leur tombait sur le dos, leur tête était surmontée d'une espèce de toque tenant le milieu entre la casquette à pont et le claque, ce symbole de l'élégance suprême ; en outre, plusieurs étaient ornés de rabats. L'heure était matinale ; en été, six heures et sept en hiver ; et les écoliers qui n'arrivaient pas à temps trouvaient la porte irrévocablement close. Exemple capable de faire rougir plus d'un étudiant d'aujourd'hui, peut-être aussi plus d'un professeur ; spectacle propre à nous consoler si l'adoption de l'heure de l'Europe centrale nous oblige à nous arracher plus tôt aux douceurs du sommeil.

<sup>1</sup> M. Guignard, instituteur de Vaulion, nous informe que l'usage des trompettes y a été rétabli ; cet usage existait encore à Vallorbes il y a quelque trente ans, nous écrit M. Buffe, instituteur.